



2025

RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE

18 mars 2025

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d’avoir une vision de l’environnement juridique et financier de la collectivité et d’appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l’année à venir.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) précédant l'examen du budget, présentant la situation budgétaire, les orientations et engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ont renforcé les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

2

La présentation de ce rapport par l’exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par le vote d’une délibération spécifique.

Il est aussi une opportunité de présenter les orientations de l’année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la municipalité, au travers non seulement de chiffres globaux, mais aussi avec des exemples concrets des efforts réalisés.

Table des matières	
LA SITUATION FINANCIERE	4
EVOLUTION RETROSPECTIVE DES SECTIONS BUDGETAIRES	5
LE FONCTIONNEMENT	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
MARGES DE MANOEUVRE	14
Capacité d'autofinancement (CAF)	14
Epargne	15
Résultat de clôture.....	16
LA DETTE.....	17
L'INVESTISSEMENT	18
ORIENTATIONS 2025	19
FONCTIONNEMENT.....	19
INVESTISSEMENT.....	20
Maison de santé pluridisciplinaire	20
Aménagement d'un espace de convivialités et de loisirs	20
Réfection quartier du Parquet.....	21
Rue de Paris, Grande Rue et cour des Denises à Manchecourt.....	22
Rénovation de l'éclairage public à Malesherbes	22
Enfouissement à Labrosse.....	23
Gendarmerie	23
Groupe scolaire	24
Centre technique municipal.....	24
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT <i>montants et répartitions en cours d'actualisation</i>	25
PROSPECTIVE BUDGETAIRE.....	26
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	27
CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE.....	27
LE CONTEXTE INTERNATIONAL & EUROPEEN :.....	27
EN FRANCE	28
PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 – Collectivités	28
LA COMMUNE EN CHIFFRES	30

LA SITUATION FINANCIERE

Malgré un contexte financier marqué par de nombreuses incertitudes, il est essentiel de souligner que nous avons toutes les raisons d'aborder cette nouvelle année avec un peu plus de confiance. En effet, l'engagement des services tout au long de l'année 2024 a permis de naviguer à travers des contraintes budgétaires complexes tout en maintenant la qualité de nos actions et services publics. Ce dynamisme et cette volonté doivent se poursuivre en 2025, dans un esprit de continuité et d'optimisme. Plus que jamais, la vigilance dans l'utilisation des deniers publics est essentielle.

L'année 2024 nous a permis d'adopter des mesures d'optimisation des ressources qui ont démontré l'efficacité de notre approche collective. Les efforts de l'ensemble des acteurs ont permis de contenir les dépenses tout en maintenant le fonctionnement quotidien de notre commune. Grâce à cette capacité d'adaptation et à cette rigueur, nous avons pu poser des bases consolidées pour envisager 2025 sous un autre jour, toujours en restant prudents vis-à-vis des incertitudes liées au contexte actuel et aux futures lois de finances. Il est donc important de poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement notamment des charges de personnel et d'entretien des infrastructures pour assurer l'avenir de la collectivité.

Le travail autour du contrôle de gestion est donc primordial pour veiller aux marges de manœuvre en section de fonctionnement, tout autant que la stratégie de recherche de financements, notamment pour les projets d'investissement.

Les objectifs majeurs pour assurer la santé financière sont toujours les mêmes :

1. Garantir un niveau d'autofinancement stable.
2. Maintenir une croissance des dépenses réelles inférieure à celle des recettes de fonctionnement.

La méthode pour préserver les grands équilibres financiers : contraindre et maîtriser les dépenses de fonctionnement.

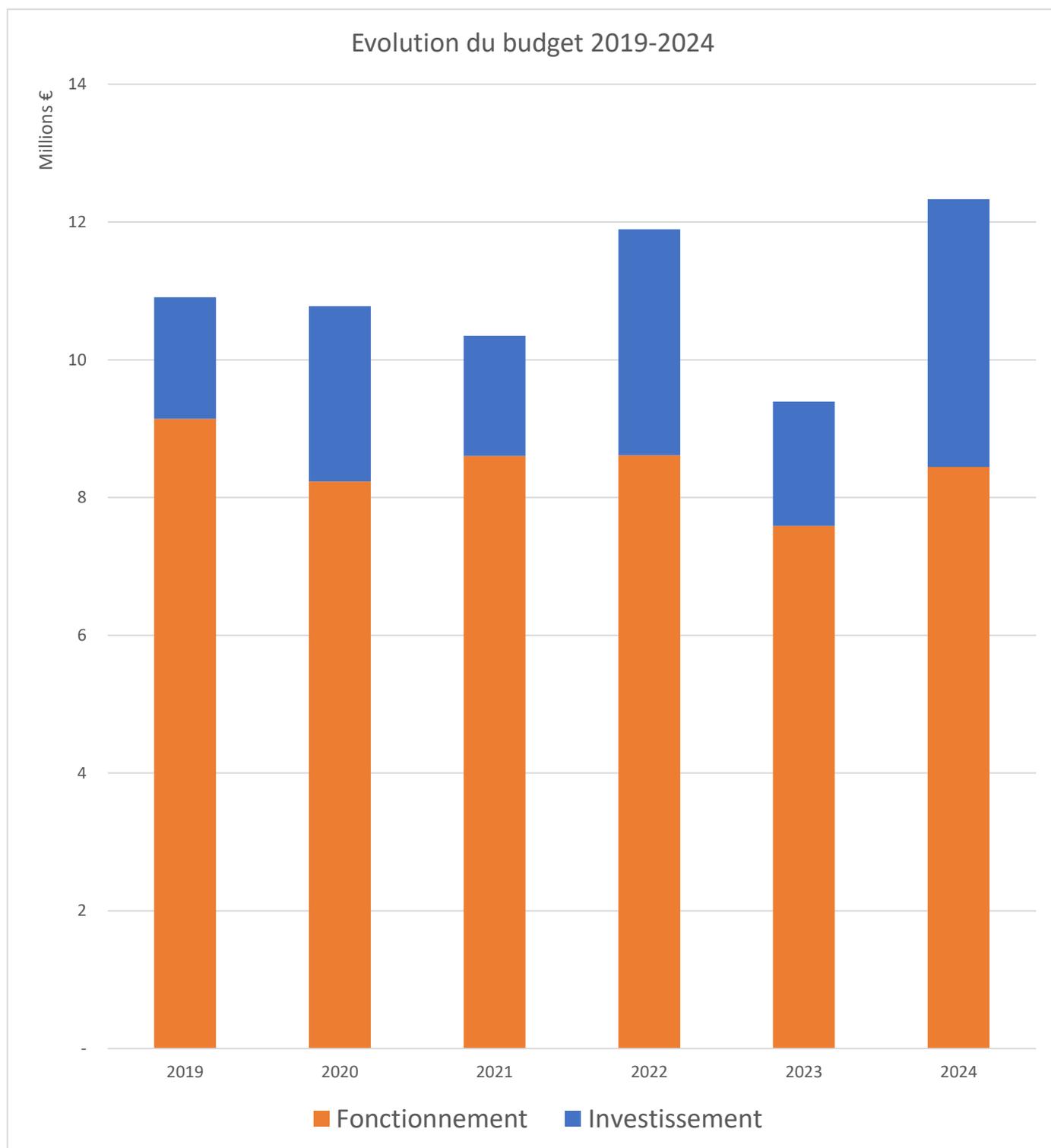
A ce jour, nous avons :

- Une capacité d'autofinancement préservée : Grâce à la rationalisation des charges de fonctionnement, la commune dispose d'une épargne nette permettant de couvrir une part significative des dépenses d'investissement.
- Un endettement maîtrisé : Les ratios d'endettement (capacité de désendettement, taux d'endettement) restent faibles, traduisant une gestion rigoureuse.
- Des risques financiers limités : L'effort de diversification des ressources et la recherche de subventions externes contribuent à limiter la vulnérabilité budgétaire face à la baisse progressive des dotations.

EVOLUTION RETROSPECTIVE DES SECTIONS BUDGETAIRES

Le budget de la commune s'élève pour l'année 2024 à 12.3 M€.

- Fonctionnement : 8.5 M€
- Investissement : 3.9 M€



LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement constitue une composante essentielle du budget de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des opérations (dépenses et recettes) nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité.

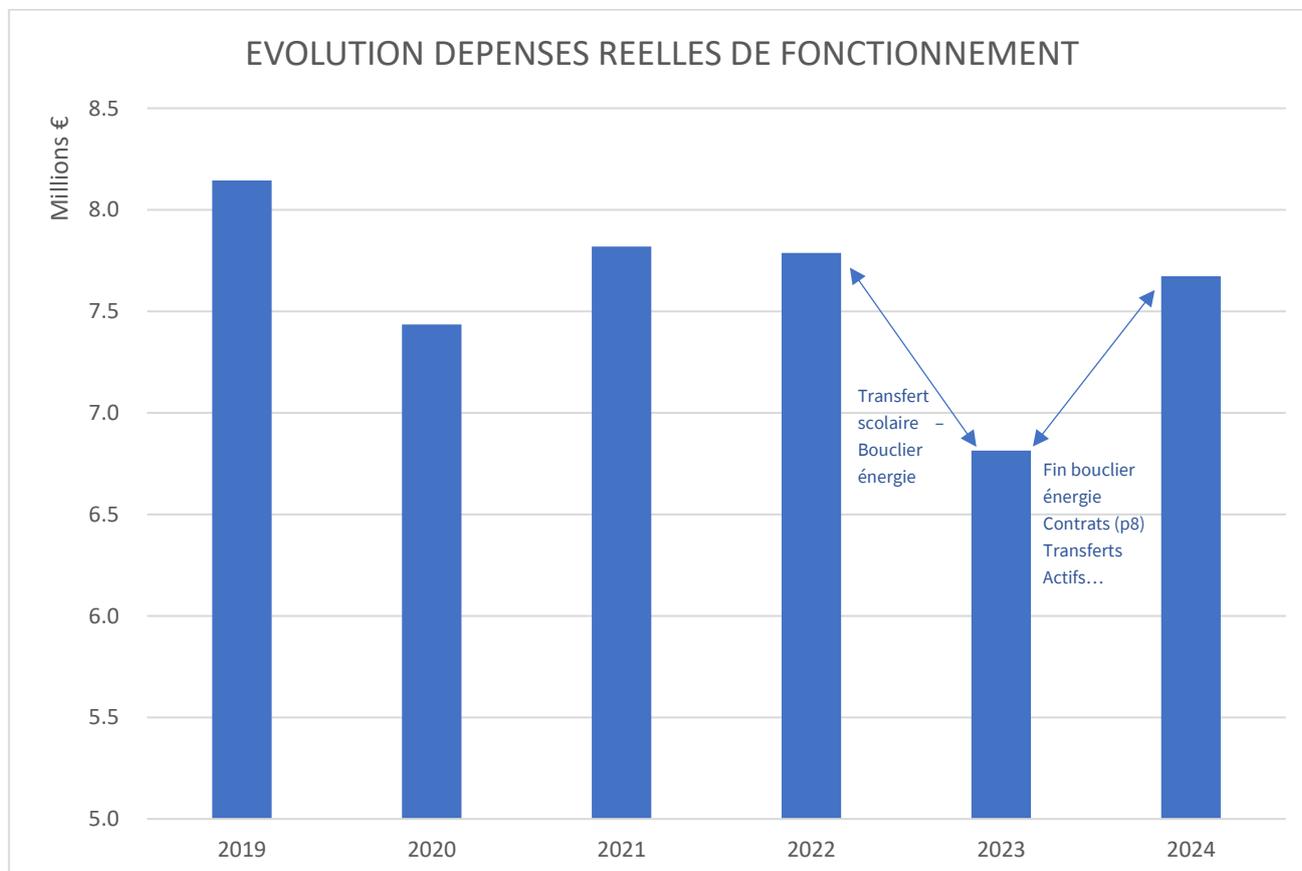
Dépenses principales :

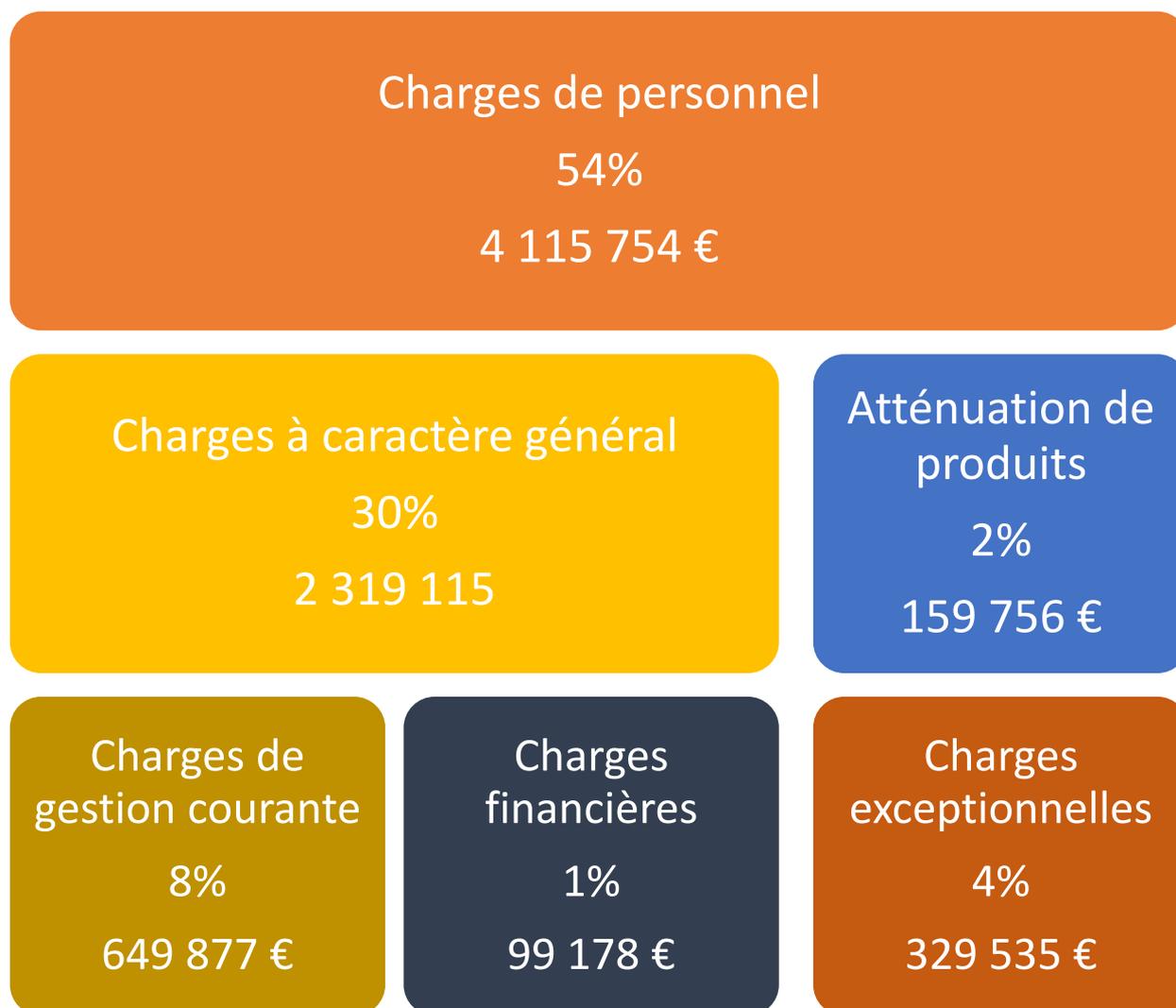
- Rémunération du personnel et charges sociales.
- Fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement (électricité, eau, carburant, entretien, etc.).
- Charges liées aux services rendus à la population (subventions de fonctionnement, frais de gestion).
- Paiement des intérêts de la dette (les remboursements de capital se situant dans la section d'investissement).

Recettes principales :

- Fiscalités locales
- Taxes locales
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Recettes des services

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



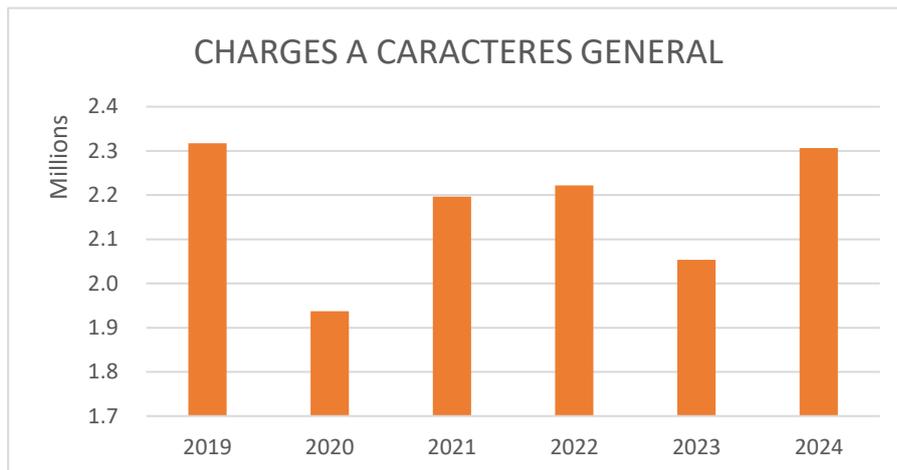


SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023	2024
CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 196 583	2 221 944	2 053 814	2 306 116
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES	4 773 884	4 729 358	3 969 014	4 115 754
ATTENUATIONS DE PRODUITS	75 873	69 373	182 046	159 756
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	641 415	637 485	525 833	649 877
CHARGES FINANCIERES	127 419	125 809	81 256	99 178
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 253	3 761	1 962	329 535

Le transfert des compétences eau et assainissement a contraint à l'apurement des conventions liant la commune avec notamment le SIARCE sur l'exercice 2024. Un nombre d'écritures a été passé afin de régulariser ces situations antérieures non-soldées impactant de ce fait les sections de fonctionnement, notamment le chapitre charges exceptionnelles pour les dépenses.

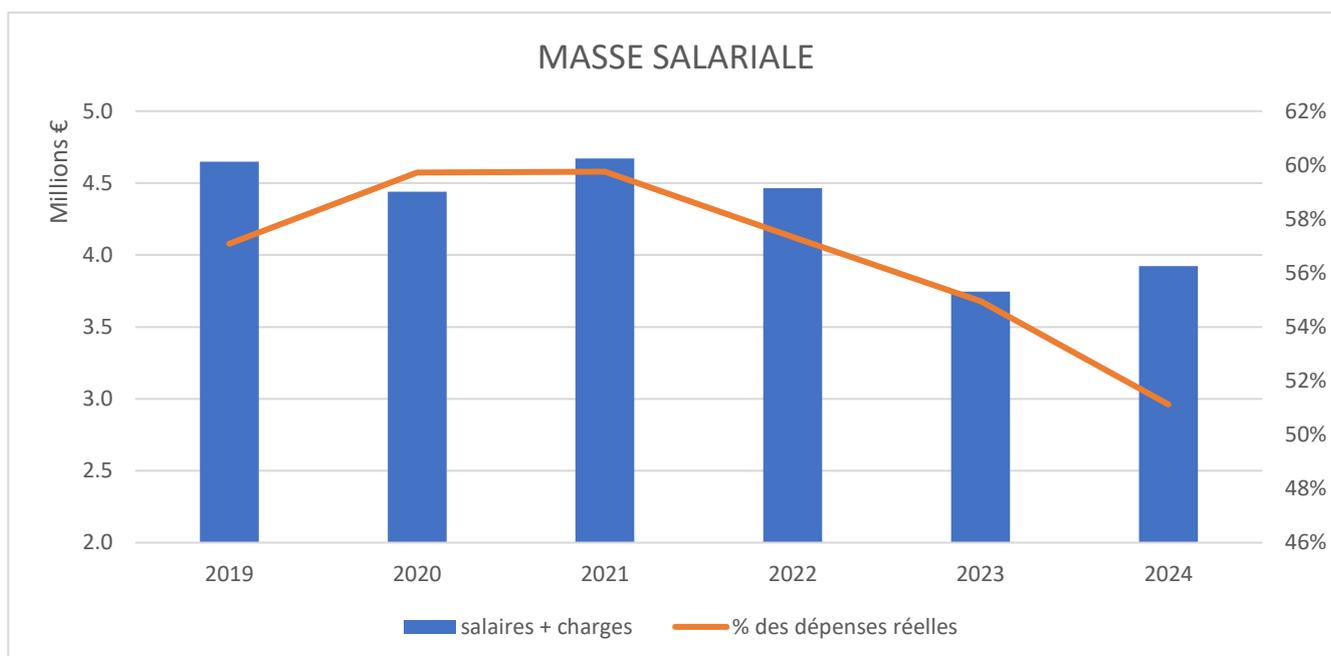
Comme présenté et attendu lors du budget 2024, le chapitre 011 a connu une hausse durant l'année passée, notamment due aux festivités entourant le passage de la flamme olympique et à divers contrats dont 2024 marquait la première année d'application complète.



Parmi ces contrats, on peut citer :

- Entretien des locaux
- Entretien des installations de chauffage
- Entretien des cimetières
- Vidéoprotection
- Vérification incendie
- Dératisation
- Assurances

L'année 2024 est également marquée par l'impact de l'inflation sur les coûts des services, des matières premières et la fin des dispositifs de protection énergétique. L'addition de tous ces phénomènes a contribué à une augmentation des dépenses.



La masse salariale, premier poste de dépenses, demeure contenue malgré les diverses contraintes réglementaires qui pèsent sur son évolution. Cependant, le transfert de la compétence eau et assainissement aura un impact sur ce chapitre en 2025, une baisse des charges directes devant être

constatée, mais aussi sur la section des recettes, qui ne bénéficiera plus des remboursements effectués par le budget de l'eau, le SIARCE et la CCPG pour les personnels mis à disposition.

À cela s'ajoute l'impact du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), qui prend en compte le déroulement normal de carrière des agents, incluant les avancements d'échelon et de grade, ainsi que l'ancienneté. Ce phénomène entraîne mécaniquement une progression des charges salariales, même en l'absence de nouvelles embauches.

De plus, l'évolution du taux de contribution des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) constitue un facteur supplémentaire de pression budgétaire. Ce taux augmentera progressivement sur quatre ans, passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, pour atteindre 43,65 % en 2028. Cette hausse progressive représente un enjeu financier non négligeable pour la gestion des charges salariales des collectivités.

Par ailleurs, la revalorisation du plafond annuel de la Sécurité sociale en 2025 influencera le calcul de diverses cotisations sociales, impactant mécaniquement les charges de personnel.

D'éventuelles décisions gouvernementales en cours d'année pourraient également venir modifier la trajectoire budgétaire initialement prévue.

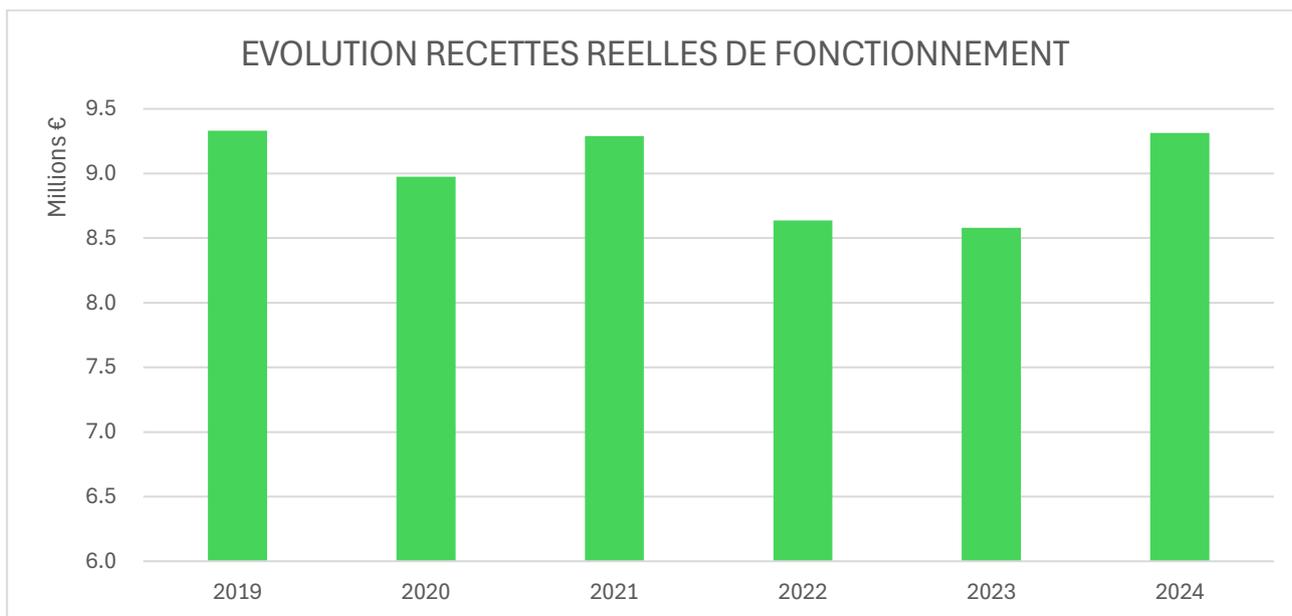
Malgré tout, nous nous efforçons de contenir ce poste budgétaire malgré les spécificités de notre collectivité, en tant que commune nouvelle, qui tendraient pourtant à une augmentation du nombre de personnels, notamment au sein des services techniques. La nécessité d'adapter les ressources humaines aux besoins croissants et aux attentes des administrés tout en maintenant un équilibre budgétaire demeure un défi majeur permanent.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FRAIS DE PERSONNEL - Corrigés des remboursements assurance statutaire et les mises à dispositions du personnel	4 824 642	4 440 299	4 672 037	4 464 772	3 744 455	3 923 044
FRAIS DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	59.24%	59.73%	59.74%	57.33%	54.95%	51.13%

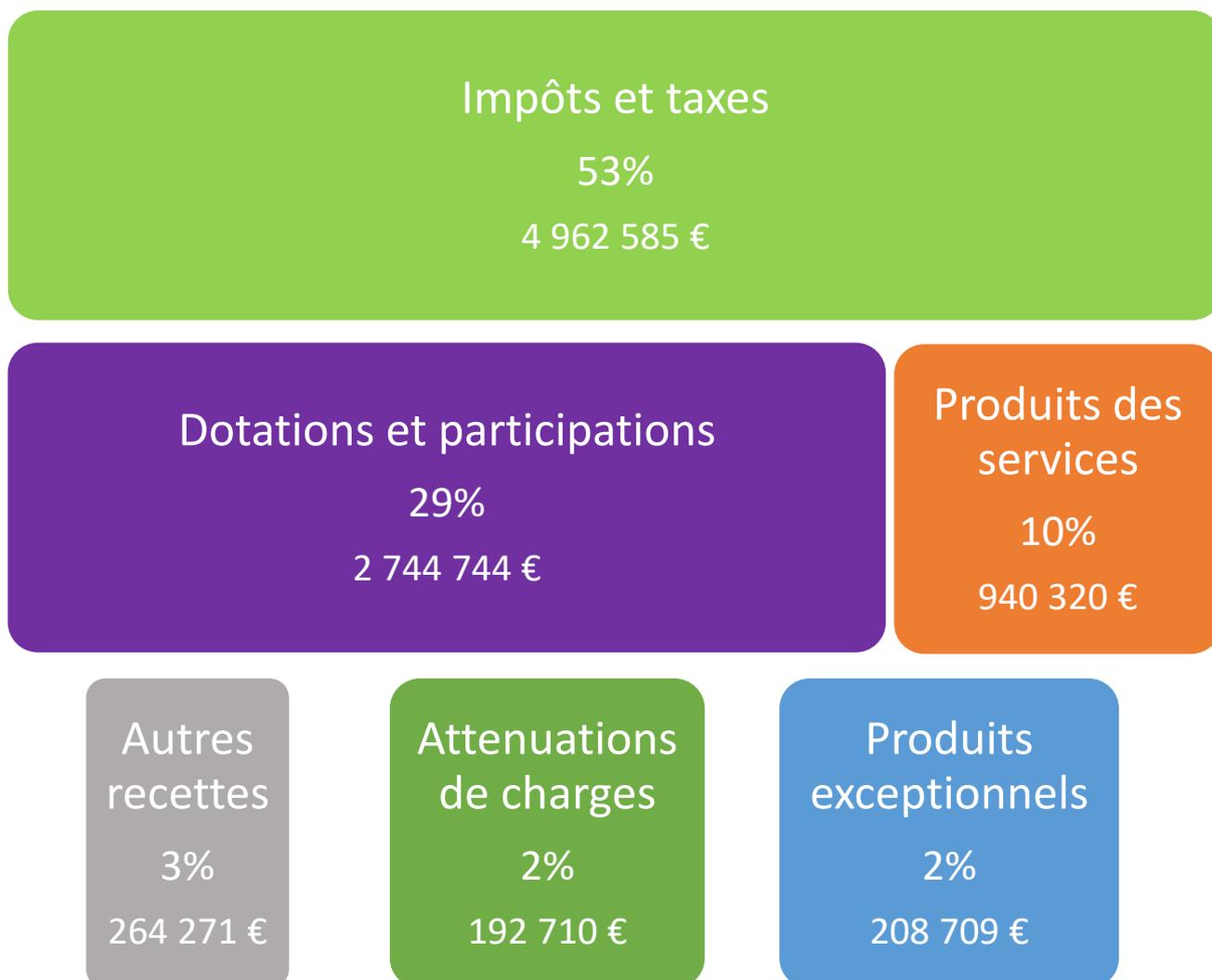
Masse salariale en € par habitant (strate 5000 à 10 000)	2020	2021	2022	2023
Le Malesherbois	531	562	542	459
Loiret	601	616	629	638
Région Centre Val de Loire	519	538	570	584
National	537	553	582	604

Tableau strictement informatif – fonction des compétences propres de chaque collectivité

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



	2021	2022	2023	2024
ATTENUATIONS DE CHARGES	101 847	264 586	224 559	192 710
PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	912 059	541 144	500 502	940 320
IMPOTS ET TAXES	5 550 296	4 991 365	4 862 245	4 962 585
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 368 653	2 515 572	2 572 891	2 744 744
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	158 430	130 060	136 219	264 271
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 702	194 475	283 108	208 709
	9 259 987	8 637 203	8 579 523	9 313 338

La principale ressource de la commune demeure les impôts et taxes locales.

Impôts locaux en € par habitant (strate 5000 à 10 000)	2020	2021	2022	2023
Le Malesherbois	460	400	414	517
Loiret	602	594	608	660
Région Centre Val de Loire	531	531	568	616
National	508	501	528	574

11

TAUX MOYENS	Le Malesherbois	Loiret	National
Source : DGFIP			
5 000 à 10 000 habitants	2023	2023	2023
Habitation	14.93%	23.00%	24.45%
Foncier	43.97%	47.96%	39.42%
Foncier NB	28.99%	46.68%	50.82%

Le coefficient de revalorisation des bases devrait être pour l'année 2025 de 1.7% reflétant un ralentissement de l'inflation.

La révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation en France, initialement prévue pour 2026, a été reportée à 2028. Ce report vise à permettre des travaux préparatoires supplémentaires afin de fiabiliser les bases d'imposition actuelles avant la mise en œuvre de la réforme. La phase de collecte d'informations, essentielle pour obtenir des données précises sur les loyers pratiqués, débutera en 2025. Les nouvelles valeurs locatives révisées entreront ainsi en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2028.

Le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) affiche un niveau exceptionnellement élevé en raison du règlement du solde des factures liées aux mises à disposition de personnels et à la gestion assurée par le SIARCE. Ces régularisations, qui concernent des prestations antérieures, entraînent une hausse ponctuelle des recettes de fonctionnement, sans pour autant refléter une augmentation structurelle des ressources propres de la collectivité.

Dotation Globale de Fonctionnement

En 2024 la commune a connu une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de près de 5%, soit environ 75 k€ supplémentaires.

La DGF de la commune se divise en deux grandes parties :

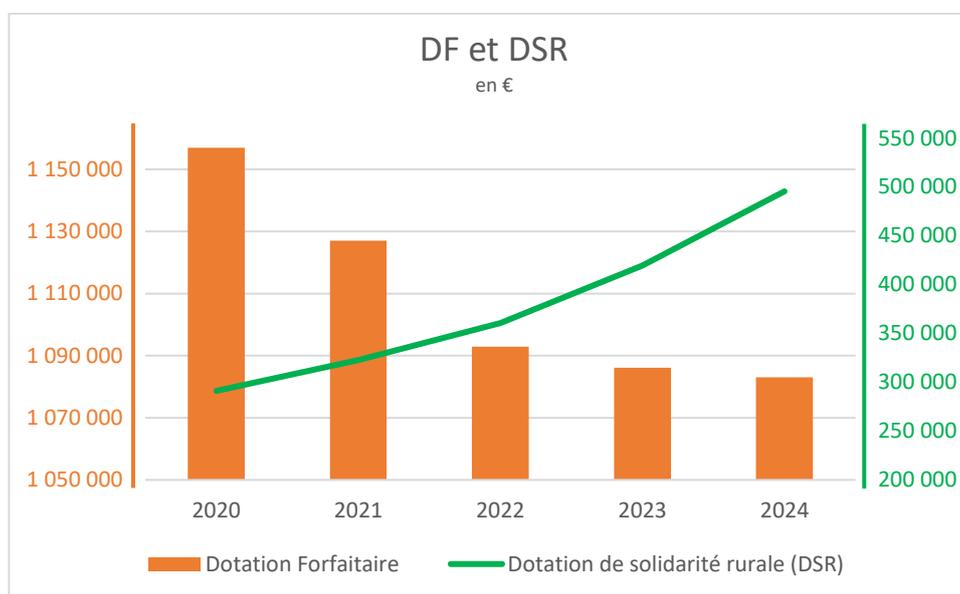
A. La Dotation de Base

- Représente une part forfaitaire attribuée à toutes les communes.
- Son montant dépend de la population et des charges minimales de fonctionnement.

B. La Dotation de Péréquation

Elle vise à corriger les inégalités de ressources entre les communes en tenant compte de leur potentiel fiscal et financier. Elle se divise en plusieurs sous-dotations :

- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :** Pour les communes rurales en difficulté, avec trois composantes :
 - **La fraction bourg-centre :**
aide les communes rurales qui exercent un rôle de centralité (services publics, commerces, écoles...).
 - **La fraction péréquation :**
soutient les communes rurales ayant un faible potentiel financier.
- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :**
 - Aide les communes ayant des charges élevées et peu de ressources.
 - Prend en compte le potentiel fiscal et les besoins de financement.
 - S'applique aux communes qui ne bénéficient pas assez des autres dotations de péréquation.



DGF	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire	1 156 940	1 126 975	1 092 874	1 086 141	1 083 048
DSR « Centre-bourg »	158 078	189 694	227 633	273 160	327 792
DSR « Péréquation »	133 118	133 118	133 118	146 536	167 807
Dotation Nationale de Péréquation	0	0	0	10 768	12 922

L'évolution des dotations de péréquation en 2024 reflète à la fois un soutien financier accru pour la commune et une réalité plus préoccupante quant à la situation socio-économique du territoire. En effet, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), dans ses fractions "bourg-centre" et "péréquation", connaît une progression significative, reconnaissant ainsi le rôle central de la commune dans l'accès aux services de proximité mais aussi la nécessité de compenser un potentiel financier limité. De plus, la commune bénéficie depuis 2023 de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), soulignant un renforcement de la solidarité nationale envers les territoires les plus fragiles.

Tout comme la baisse du FPIC, leur hausse indique que la commune est désormais considérée comme plus vulnérable en termes de potentiel fiscal et financier, ce qui est souvent le reflet d'une montée des indicateurs de précarité.

L'enjeu des prochaines années sera de mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, à stabiliser les finances communales et à préserver l'équilibre budgétaire sur le long terme afin de garantir un développement territorial durable et moins dépendant des compensations financières de l'État trop souvent hasardeuses.

MARGES DE MANOEUVRE

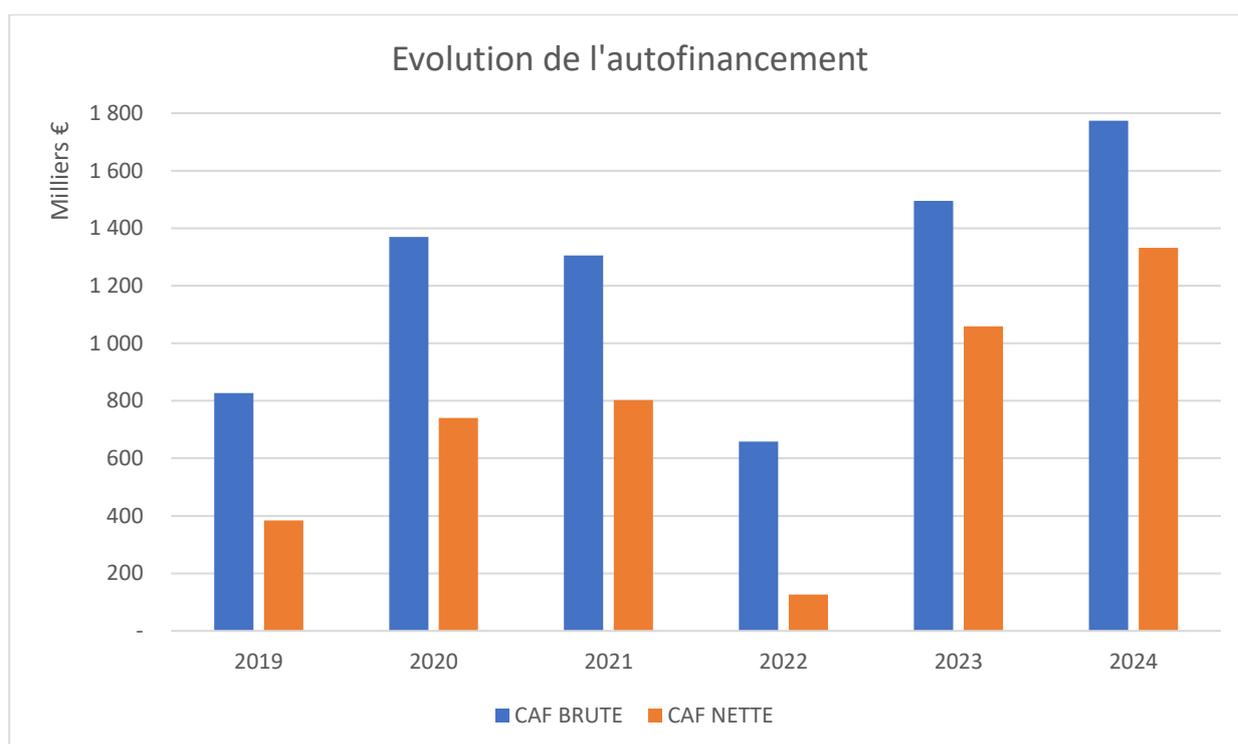
La gestion des finances communales repose sur un équilibre entre les ressources disponibles et les dépenses obligatoires. Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, lié notamment aux politiques gouvernementales et à l'augmentation des charges de fonctionnement, l'identification et la mobilisation des marges de manœuvre deviennent essentielles pour garantir un niveau de service optimal tout en respectant les règles de soutenabilité financière.

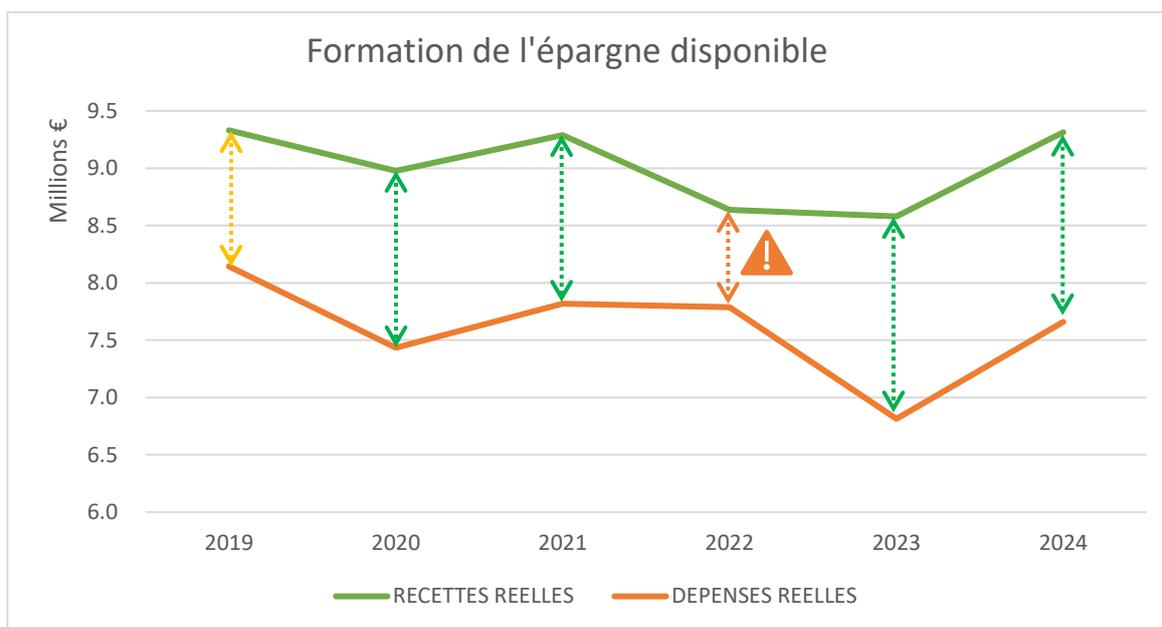
Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement permet d'analyser financièrement la « santé » d'une collectivité :

Deux indicateurs :

- La CAF brute, qui est égale aux produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement
- La CAF nette, qui est égale à la CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette contractée supporté par la section d'investissement





L'équilibre structurel du budget repose sur la capacité de la collectivité à dégager un excédent durable au sein de sa section de fonctionnement. Pour garantir cette stabilité financière et préserver les marges de manœuvre budgétaires, il est essentiel de maîtriser rigoureusement les dépenses de fonctionnement, en veillant à leur adéquation avec l'évolution des recettes. Cette vigilance permet d'éviter l'effet ciseau, un phénomène où la progression des charges excède celle des ressources, menaçant ainsi l'autofinancement et la soutenabilité des investissements futurs.

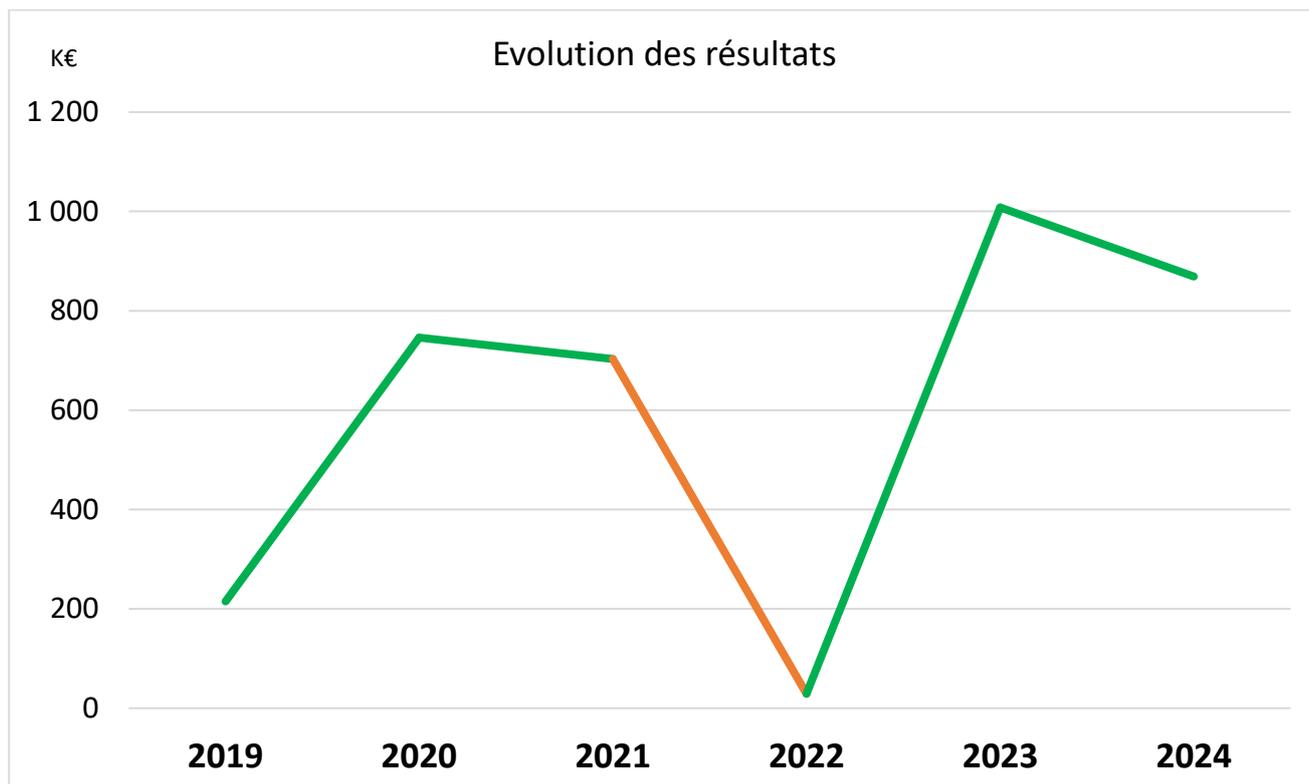
	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Brute	1 370 135	1 305 080	658 760	1 495 285	1 773 950
Taux d'épargne brute	15%	14%	8%	17%	19%

Le taux d'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la commune. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à investir ou rembourser de la dette. Il permet également de mesurer la performance financière de la ville, notamment sa solvabilité à court et moyen termes.

Ainsi, un taux supérieur à 10 % reflète une gestion équilibrée et une capacité d'autofinancement satisfaisante, tandis qu'un taux inférieur à 5 % signale une fragilité financière pouvant limiter les marges de manœuvre budgétaires. Pour assurer une gestion saine et durable, il est recommandé de maintenir ce taux au-dessus de 8 à 10 %, garantissant ainsi la pérennité des investissements sans dépendance excessive à l'endettement.

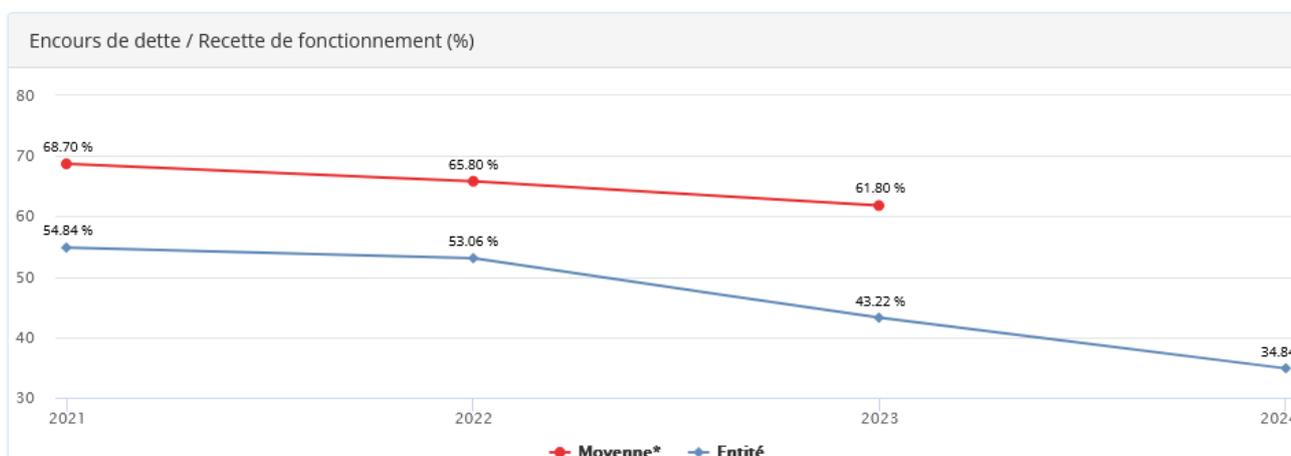
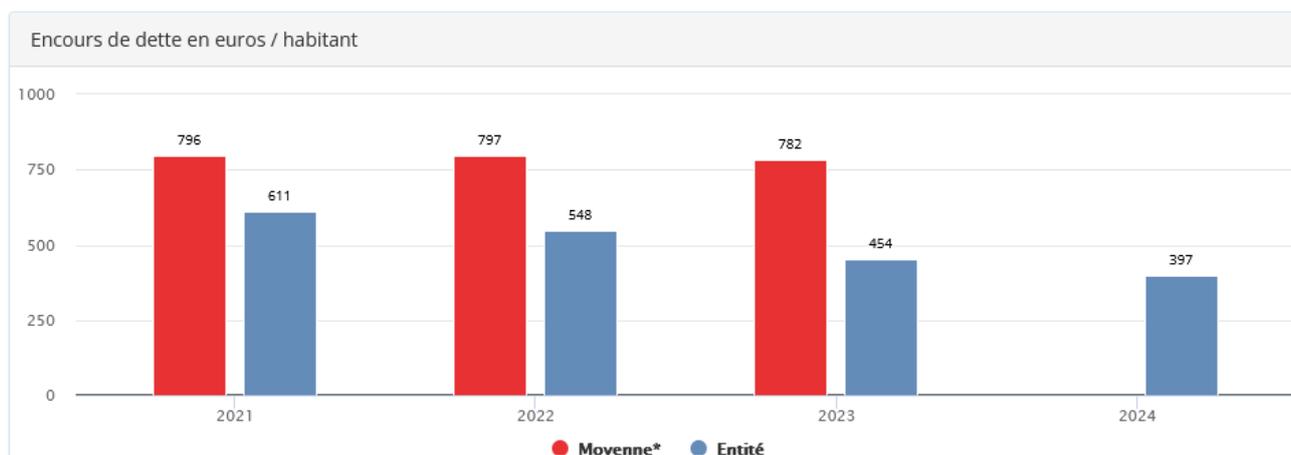
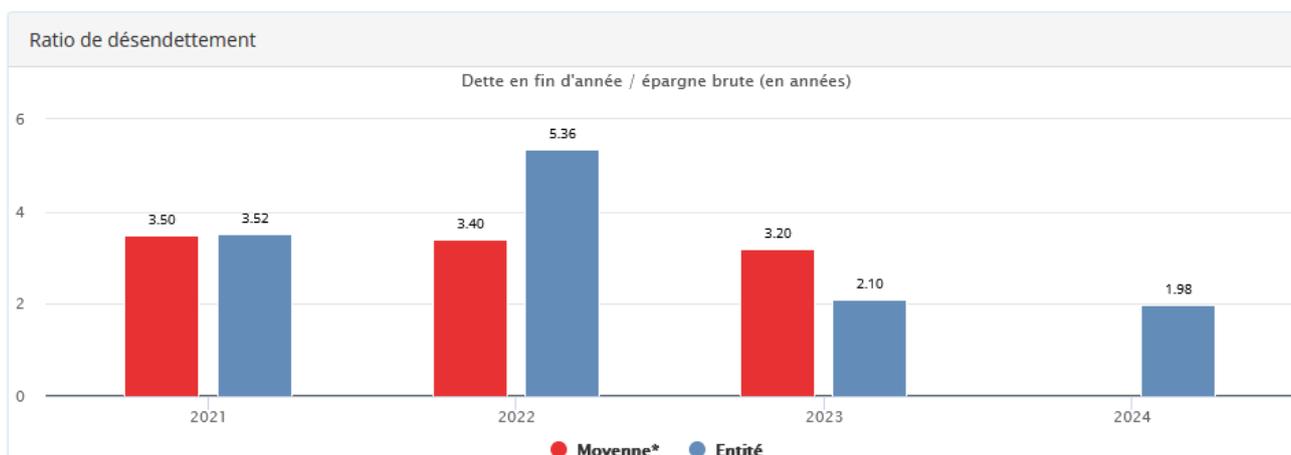
Résultat de clôture

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	8 444 693	9 313 338	868 645	1 000 000	1 868 645
Investissement	3 885 952	5 503 128	1 268 649	348 528	1 617 177

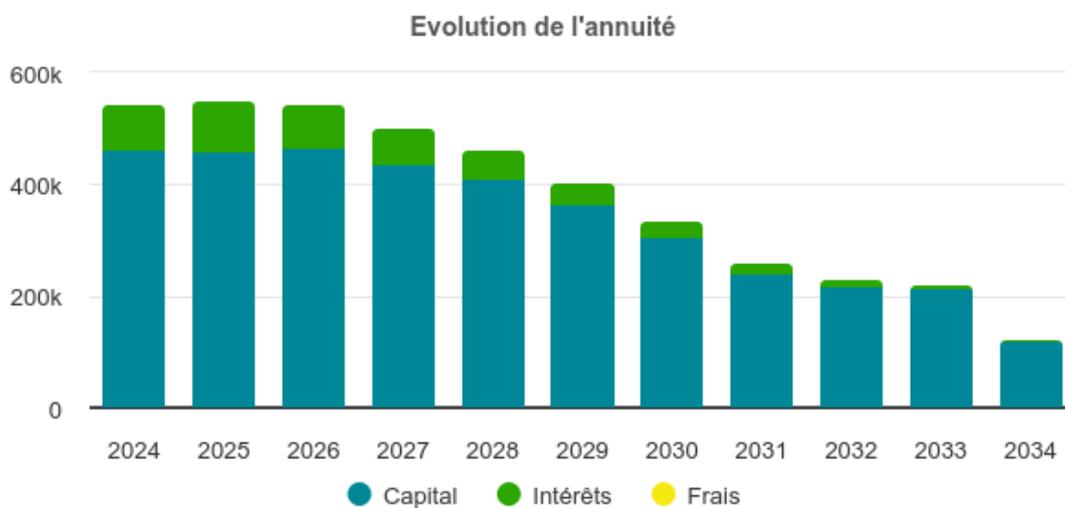
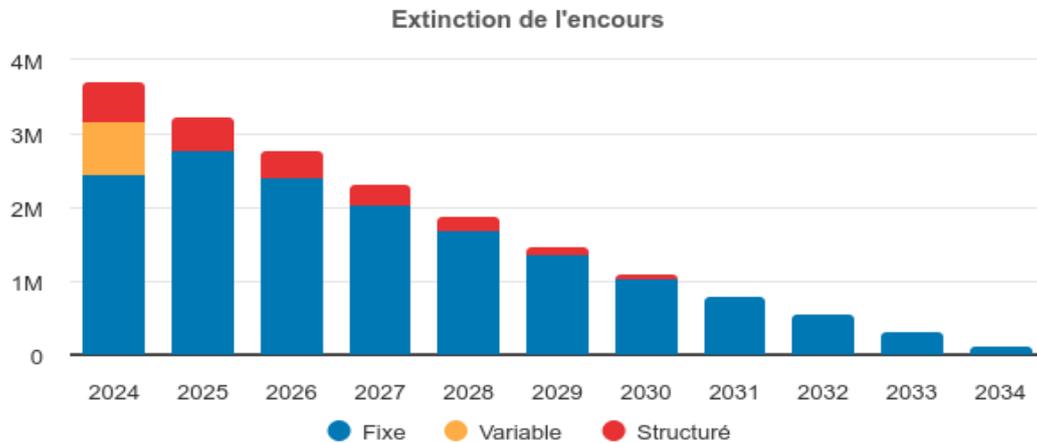


LA DETTE

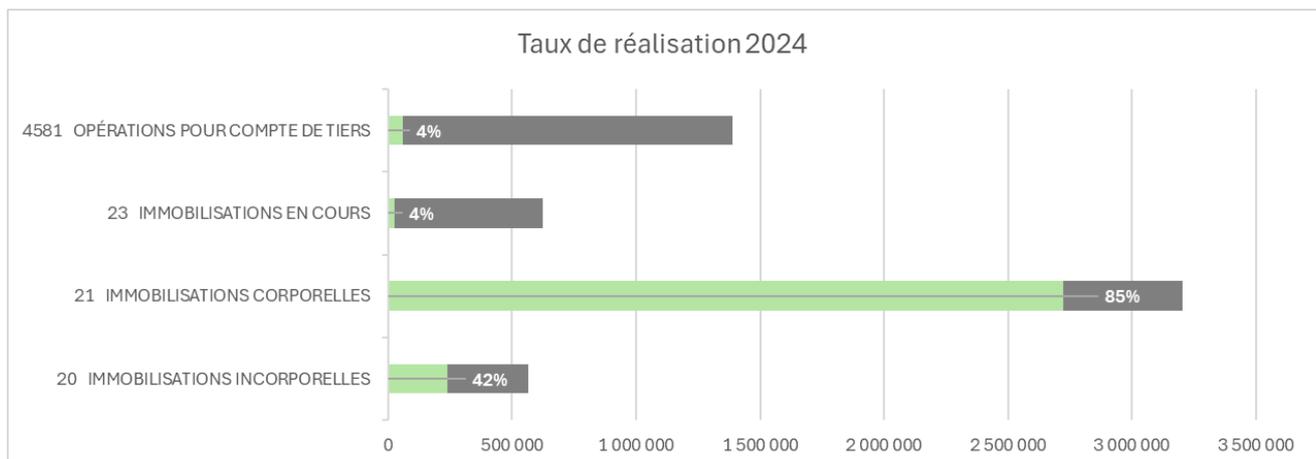
L'encours de la dette de la collectivité s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 3 244 568 € - 397€/habitants.



L'endettement de la commune devrait connaître une hausse en 2025, avec la souscription de nouveaux emprunts destinés à financer des projets structurants tels que la maison de santé et la réfection du quartier du Parquet. Par ailleurs, une ligne de trésorerie pourrait être mobilisée afin de couvrir les avances de trésorerie liées aux travaux de construction du groupe scolaire ainsi qu'au décalage temporel dans le versement de certaines subventions.



L'INVESTISSEMENT



ORIENTATIONS 2025

L'année 2025 s'annonce également riche en projets structurants et ambitieux qui renforceront l'attractivité et la qualité de vie de notre commune. La deuxième phase de la réfection du quartier du Parquet, la construction de la maison de santé, la rénovation de l'éclairage public, et la création de l'espace de loisirs et de rencontres sont autant d'initiatives qui reflètent notre engagement à offrir à la population des infrastructures modernes, sûres et durables. Ces projets représentent non seulement des investissements financiers importants, mais aussi des opportunités d'améliorer le quotidien des administrés. A cela, de nombreux travaux d'entretien de voirie et du patrimoine communal seront également engagés.

FONCTIONNEMENT

Maîtriser le fonctionnement pour préserver l'avenir

Face à un contexte financier contraint, notre commune poursuit ses efforts pour garantir un équilibre budgétaire durable, tout en maintenant des services publics de qualité. L'augmentation des besoins de la population et la pression croissante sur les charges de fonctionnement nécessitent une gestion rigoureuse et adaptée.

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, le budget 2025 repose sur une double exigence : assurer le bon fonctionnement des services essentiels et préserver la capacité d'investissement de la collectivité. Cet engagement implique une approche budgétaire responsable, fondée sur la rationalisation des dépenses, la maîtrise des coûts et l'optimisation des ressources disponibles.

Afin de renforcer cette discipline budgétaire, la fixation de plafonds de dépenses par service et par poste budgétaire, déjà mise en place, est maintenue et ajustée pour garantir une allocation efficace des fonds publics. Par ailleurs, le contrôle des engagements financiers reste une priorité, avec un suivi attentif des commandes et une exigence accrue sur la négociation des coûts et la recherche des meilleures conditions tarifaires.

En poursuivant ces mesures, la commune du Malesherbois confirme son engagement dans une gestion financière responsable et pérenne, permettant de stabiliser les finances tout en assurant le développement et l'entretien de ses équipements. Cette continuité d'application est essentielle pour concilier efficacité budgétaire et réponse aux attentes des administrés.

INVESTISSEMENT

Maison de santé pluridisciplinaire



Le projet tant attendu de la maison de santé est désormais lancé. Les appels d'offres pour le marché de travaux sont en cours, et les résultats, attendus en avril, permettront d'affiner le coût prévisionnel des travaux estimé à 3 579 570 € HT.

La mobilisation des financements pour ce projet a représenté un défi majeur, mais nous pouvons nous féliciter d'avoir atteint un taux de financement extérieur de 52,3 %, garantissant une part significative de soutien financier. Sous réserve du bon déroulement des procédures, les travaux devraient débuter en juin.

Aménagement d'un espace de convivialités et de loisirs



Les travaux d'aménagement ont débuté à la fin de l'année 2024.

Pour rappel, cette opération a pour but de créer un espace favorisant les interactions sociales au travers d'aménagements et d'équipements permettant des activités diversifiées et intergénérationnelles. Ainsi se trouveront sur ce site une aire de jeux, un boulodrome, un city stade, un parcours de santé, du mobilier (bancs, tables de pique-nique, ...) et des jardins

familiaux, le tout sur un espace réaménagé, planté et arboré.

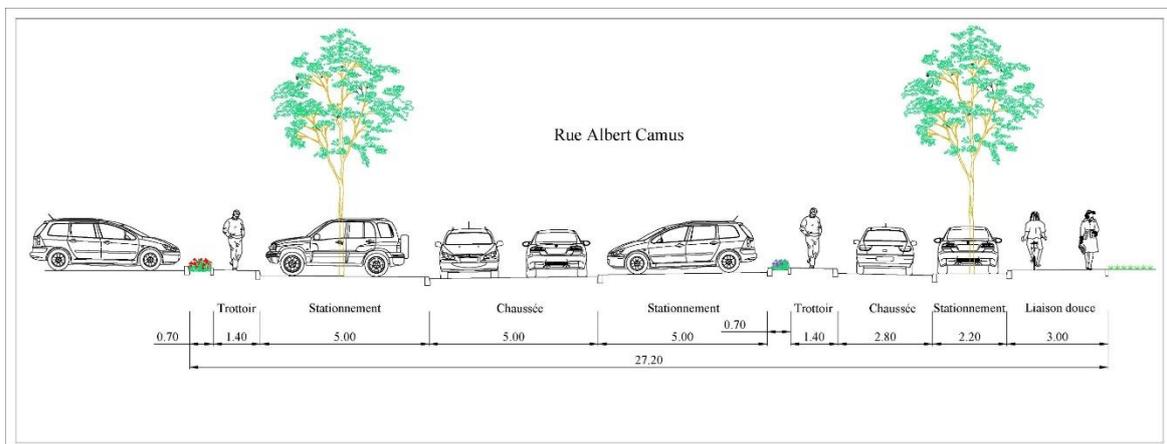
Le montant du projet est de 645 K€ HT et subventionné à hauteur de 66%.

Réfection quartier du Parquet



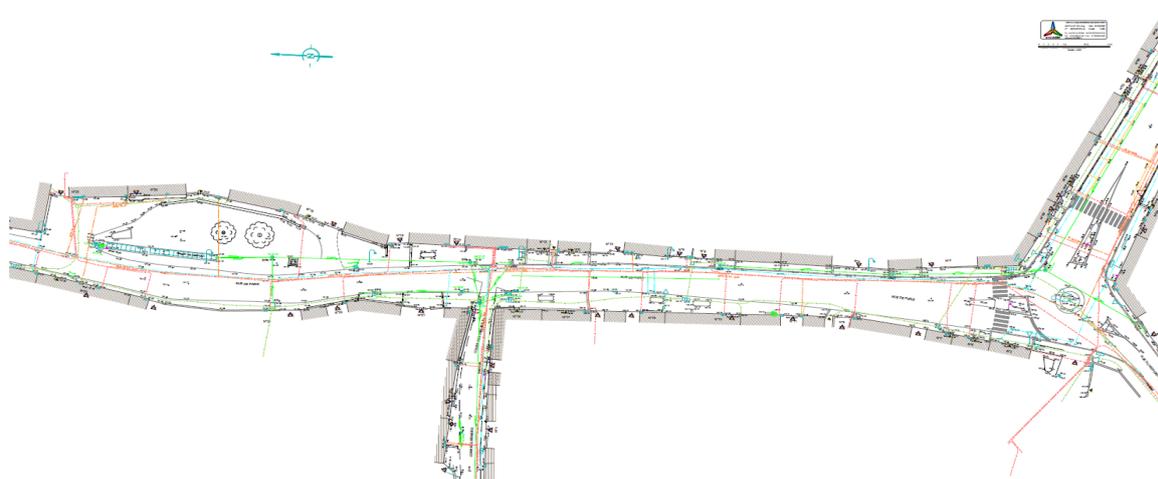
Le programme de rénovation du quartier du Parquet se poursuit avec le lancement de la phase 2, incluant les rues Albert Camus et Saint-Exupéry. Cette nouvelle tranche de travaux, d'un montant de 488 K€ HT, bénéficie d'un financement de 62 % de subventions.

La phase 3, quant à elle, pourrait débuter entre fin 2025 et début 2026, sous réserve du dépôt et de l'approbation des demandes de financement. L'ensemble du programme représente un investissement total de 1,77 M€ HT, avec un taux global de subvention estimé à 63 %.



Rue de Paris, Grande Rue et cour des Denises à Manchecourt

Les travaux de réaménagement des voiries et de réfection de la chaussée, ainsi que la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'adduction d'eau potable sur la rue de Paris (RD 130), la Grande Rue (RD 27) et la cour des Denises, ont débuté en fin d'année 2024 et s'achèveront au cours de l'année 2025.



Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté de Communes est nécessaire suite au transfert de la compétence en raison des travaux de réfection du réseau d'eau potable prévus dans ce projet.

Le montant des travaux de cette opération est estimé à 888 K€ HT (hors travaux sur le réseau d'eau potable).

Rénovation de l'éclairage public à Malesherbes

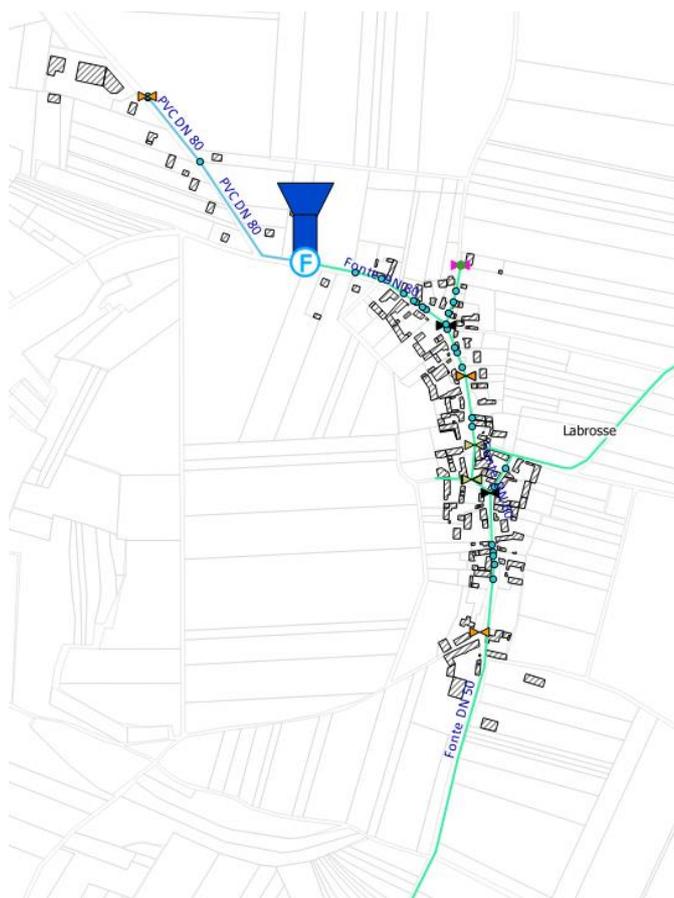
La première phase de modernisation du parc d'éclairage public de Malesherbes, avec le passage à la technologie LED, débutera cette année. Pour rappel, le réseau d'éclairage public de la commune déléguée compte 1070 points lumineux et 33 armoires électriques.



L'investissement total pour cette conversion est estimé à 900 000 € HT. Ce projet, soutenu par une subvention du « Fonds Vert », sera réalisé sur une durée de trois à quatre ans.

Par ailleurs, la commune a souscrit un contrat d'entretien et de maintenance de son réseau d'éclairage public. Ce dernier fera l'objet d'une révision annuelle à la baisse, en fonction du nombre de luminaires remplacés.

Enfouissement à Labrosse



Sur la commune déléguée de Labrosse sera engagé sur 2025 en partenariat avec la SICAP et ORANGE des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom.

Simultanément avec ces travaux, et pour des raisons de logique économique, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable ont été programmés pour remplacer 1400 mètres linéaires de réseau d'eau potable et 63 branchements dont la pose est principalement antérieure à 1940. Le rendement du réseau avoisinait les 50% en 2023. Il y a donc urgence à intervenir sur ce linéaire qui correspond à la quasi-totalité de l'unité de distribution de LABROSSE.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et la CCPG est également nécessaire.

Gendarmerie



La nouvelle gendarmerie devrait être occupée d'ici la fin de l'année. La commune prendra en charge l'aménagement du parking extérieur ainsi que, potentiellement, la création d'une piste cyclable reliant la gendarmerie au complexe sportif.

Par ailleurs, une convention de participation financière a été conclue avec LogemLoiret, impliquant les 11 communes du périmètre de la gendarmerie. Cette participation est calculée selon une clé de répartition par habitant. Pour Le Malesherbois, cela représente un engagement de 200 000 €, qui seront versés au cours de l'année.

Groupe scolaire

Le programme de construction du nouveau groupe scolaire poursuit sa lente avancée. Les pièces du dossier de consultation pour le lancement du marché de travaux sont en cours d'ajustement.



Les notifications devraient intervenir entre mai et juin.

Parallèlement, un marché pour la mise en place d'un réseau de chaleur par géothermie reliant l'école Château Vignon à la nouvelle école sera porté par la CCPG.

Les écritures comptables liées au mandat de délégation sont imputées au chapitre 45X de la section d'investissement. A noter que ces dépenses auront un impact significatif sur la trésorerie de la commune qui nécessitera une gestion attentive.

Centre technique municipal

Suite à l'acquisition de la parcelle, des pré-études seront menées tout au long de l'année 2025 en vue de la construction d'un centre technique situé impasse de Vauluizard. L'objectif est d'achever l'étude de projet ainsi que les études préalables obligatoires et de sélectionner la maîtrise d'œuvre d'ici la mise en application du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT *montants et répartitions en cours d'actualisation*

Axe d'intervention	Programmes	Durée du programme	Montant du programme TTC	Emplois/Ressources	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Voiries	Quartier du Parquet	3 ans	2 191 400	Emplois	597 000	586 250	674 150	334 000	2 191 400
				Ressources externes	56 600	342 700	342 700	342 700	1 084 700
				Ressources internes	540 400	243 550	331 450	-8 700	1 106 700
Voiries	Manhecourt - Grande Rue - rue de Paris - Cour des Denises	2 ans	1 065 300	Emplois	415 000	650 300	0	0	960 000
				Ressources externes	0	22 500	0	0	395 405
				Ressources internes	415 000	627 800	0	0	564 595
Voiries	Rénovation parc éclairage public commune de Malesherbes	4 ans	1 080 000	Emplois		375 000	375 000	330 000	1 080 000
				Ressources externes		56 340	56 340	75 120	187 800
				Ressources internes	0	318 660	318 660	254 880	892 200
Voiries	Enfouissement Labrosse	1 an	691 100	Emplois	0	415 000	276 100	0	691 100
				Ressources externes	0	0	15 900	0	15 900
				Ressources internes	0	415 000	260 200	0	675 200
Aménagement	Aménagement d'un espace de rencontre et de loisirs	2 ans	774 100	Emplois	41 000	639 100	94 000	0	774 100
				Ressources externes	0	164 979	263 369	0	428 348
				Ressources internes	41 000	474 121	-169 369	0	345 752
Equipement	Construction Maison de Santé	3 ans	4 295 500	Emplois	197 200	3 100 000	998 300	0	4 295 500
				Ressources externes	0	655 000	1 000 000	524 520	2 179 520
				Ressources internes	197 200	2 445 000	-1 700	-524 520	2 115 980
Equipement	Construction CTM	4 ans	2 500 000	Emplois	0	80 000	1 320 000	1 000 000	2 400 000
				Ressources externes	0	0	0	0	0
				Ressources internes	0	80 000	1 320 000	1 000 000	2 400 000
Equipement pour compte de tiers - CCPG	Groupe scolaire	2 ans	7 305 000	Emplois	351 800	4 175 000	2 778 200	0	7 305 000
				Ressources externes	0	4 526 800	2 778 200	0	7 305 000
				Ressources internes	351 800	-351 800	0	0	0
			19 902 400	Emplois	1 602 000	10 020 650	6 515 750	1 664 000	19 802 400
		Ressources externes		56 600	5 768 319	4 456 509	942 340	11 223 768	
		Ressources internes		1 545 400	4 252 331	2 059 241	721 660	8 578 632	

Un financement de plus en plus complexe pour un programme d'investissement ambitieux

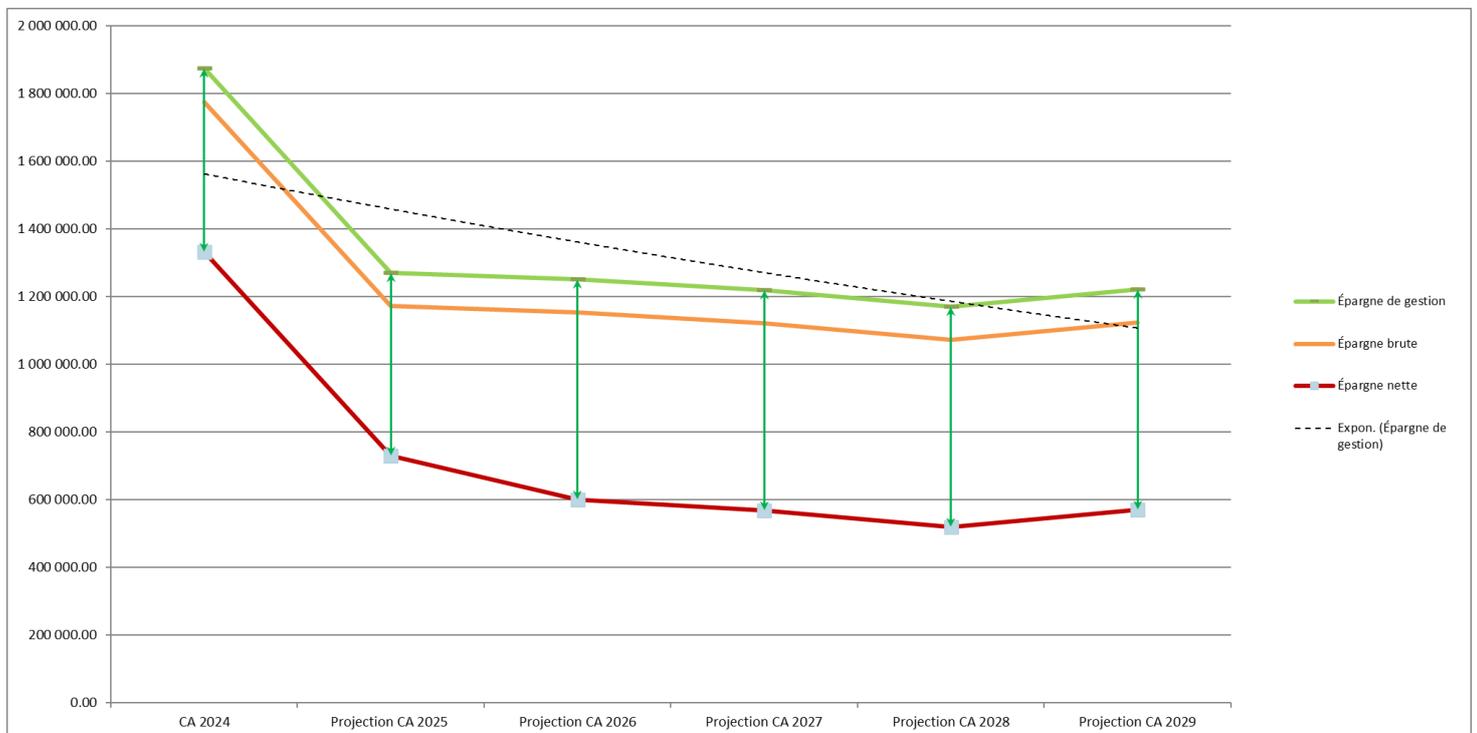
Les grands projets d'investissement sont indispensables au développement d'un territoire et à l'avenir d'une commune. Ils nécessitent cependant des financements conséquents, en adéquation avec l'ampleur des opérations envisagées. Le socle financier solide de la commune, associé à un faible niveau d'endettement, permet d'engager une stratégie équilibrée combinant autofinancement – qu'il convient de préserver autant que possible – et recours à l'emprunt de manière raisonnée. Cette approche vise à garantir la soutenabilité financière des investissements à venir, tout en conservant une capacité d'action pour les années futures.

Toutefois, la recherche et la mobilisation de financeurs extérieurs représentent un enjeu de plus en plus complexe. Entre le désengagement progressif de certains partenaires et les évolutions des règles d'attribution ou de montant, l'accès aux financements devient incertain et exige une vigilance accrue. Les dispositifs existants – Etat, Région, Département, Agence de l'eau, appels à projets, Europe – constituent autant de leviers essentiels qui doivent être activement sollicités afin de sécuriser les ressources nécessaires.

Dans ce contexte exigeant, la ville poursuit une stratégie proactive pour maximiser les opportunités de financement et assurer la concrétisation des projets structurants.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE

	CA 2024	Évolution choisie	Projection CA 2025	Évolution choisie	Projection CA 2026	Évolution choisie	Projection CA 2027	Évolution choisie	Projection CA 2028	Évolution choisie	Projection CA 2029
Charges courantes	2 306 115.00	-1.00%	2 283 053.85	1.20%	2 310 450.50	1.20%	2 338 175.90	1.20%	2 366 234.01	1.20%	2 394 628.82
Charges de personnel	4 115 754.00	-4.00%	3 951 123.84	1.00%	3 990 635.08	1.00%	4 030 541.43	1.00%	4 070 846.84	1.00%	4 111 555.31
Autres charges	649 877.00	1.00%	656 375.77	0.50%	659 657.65	2.00%	672 850.80	2.00%	686 307.82	2.40%	702 779.21
Atténuation de produits	159 756.00	0.00%	159 756.00	0.00%	159 756.00	1.00%	161 353.56	2.00%	164 580.63	2.60%	168 859.73
Charges de fonctionnement	7 231 502.00		7 050 309.46		7 120 499.22		7 202 921.69		7 287 969.31		7 377 823.07
Produits des services	940 320.00	-60.00%	376 128.00	0.00%	376 128.00	0.00%	376 128.00	0.00%	376 128.00	0.00%	376 128.00
Impôts et taxes	4 962 585.00	1.00%	5 012 210.85	1.00%	5 062 332.96	1.00%	5 112 956.29	1.50%	5 189 650.63	3.50%	5 371 288.40
Dotations et participations	2 744 744.00	0.00%	2 744 744.00	0.00%	2 744 744.00	0.00%	2 744 744.00	-1.50%	2 703 572.84	-1.50%	2 663 019.25
Autres produits	264 271.00	-45.00%	145 349.05	0.00%	145 349.05	0.00%	145 349.05	0.00%	145 349.05	0.00%	145 349.05
Atténuation de charges	192 710.00	-35.00%	125 261.50	-15.00%	106 472.28	-10.00%	95 825.05	-10.00%	86 242.54	-10.00%	77 618.29
Produits de fonctionnement	9 104 630.00		8 278 431.90		8 328 554.01		8 379 177.34		8 414 700.52		8 555 784.70
Épargne de gestion	1 873 128.00		1 228 122.44		1 208 054.79		1 176 255.64		1 126 731.22		1 177 961.64
+ Charges exceptionnelles	1 114 013.00		621 312.00		627 195.59		633 138.01		639 139.85		645 201.71
Charges exceptionnelles	329 535.00	-90.00%	32 953.50	0.00%	32 953.50	0.00%	32 953.50	0.00%	32 953.50	0.00%	32 953.50
Dotations aux amortissements	784 478.00	-25.00%	588 358.50	1.00%	594 242.09	1.00%	600 184.51	1.00%	606 186.35	1.00%	612 248.21
Provisions	0.00	0.00%	0.00		0.00		0.00		0.00		0.00
- Produits exceptionnels	208 710.00		0.00								
Produits exceptionnels	208 710.00	-100.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Transfert des subventions	0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00
Reprises provisions	0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00
Épargne brute retraitée	989 472.00		542 073.61		516 122.17		478 380.61		422 854.34		468 022.89
- Intérêts de la dette	99 178.00	-1.50%	97 690.33	20.00%	97 690.53	0.00%	97 690.53	0.00%	97 690.53	0.00%	97 690.53
Épargne brute	1 773 950.00		1 130 432.11		1 110 364.26		1 078 565.11		1 029 040.69		1 080 271.11
- Capital de la dette	441 565.00	0.00%	441 565.00	25.00%	551 956.25	0.00%	551 956.25	0.00%	551 956.25	0.00%	551 956.25
Épargne nette	1 332 385.00		688 867.11		558 408.01		526 608.86		477 084.44		528 314.86



BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget annexe de la production d'eau a été transféré au 1^{er} janvier 2025 à la CCPG. La commune devra adopter le compte administratif et intégrer les résultats de ce budget au budget principal. Elle délibèrera ensuite sur les montants des excédents transférés.

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 111 702	2 066 799	955 097	170 901	1 125 998
Investissement	1 270 101	1 201 397	-68 704	2 716 660	2 647 956

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

LE CONTEXTE INTERNATIONAL & EUROPEEN :

Selon les projections de la Banque mondiale, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, un taux stable par rapport à 2024. Cette stabilité masque toutefois des disparités régionales et des risques persistants liés aux tensions géopolitiques et aux politiques commerciales protectionnistes.

En 2024, l'économie de l'Union Européenne (UE) a connu une croissance modeste de 0,9 %, contrastant avec la performance américaine. L'Allemagne, moteur traditionnel de l'économie européenne, est entrée en récession, tandis que la France a traversé des turbulences politiques affectant sa stabilité économique. Les marchés financiers reflètent cette divergence, avec une hausse de seulement 5,4 % de l'Eurostoxx 600, contre une augmentation de plus de 23 % pour le S&P 500 américain.

Plusieurs défis pèsent sur l'économie européenne : une fiscalité élevée, une bureaucratie lourde, des régulations freinant la compétitivité, une concurrence accrue de la Chine et des coûts énergétiques élevés exacerbés par la guerre en Ukraine. Ces facteurs ont conduit à une baisse de 16 % de la production industrielle allemande depuis 2021 et à une diminution des investissements en innovation, l'Europe investissant presque deux fois moins en recherche et développement que les États-Unis.

En janvier 2025, l'inflation dans la zone euro a augmenté pour atteindre 4,0 % en glissement annuel, en hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des coûts des intrants, atteignant leur plus haut niveau depuis près de deux ans, et à une augmentation notable des prix, en particulier dans le secteur des services et dans des pays comme l'Allemagne et la France.

Au quatrième trimestre 2024, le Produit Intérieur Brut (PIB) français a légèrement reculé de 0,1 %, après une croissance de 0,4 % au troisième trimestre. Cette contraction est en partie attribuée à l'effet de rattrapage post-Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui avaient stimulé l'économie précédemment.

Les projections pour 2025 indiquent une croissance modeste de l'économie française. La Banque de France anticipe une augmentation du PIB de 0,9 % pour l'année, succédant à une légère baisse de 0,2 % en 2024.

Parallèlement, le gouvernement vise à réduire le déficit public à 5 % du PIB en 2025, avec l'objectif d'atteindre le seuil des 3 % requis par l'Union européenne d'ici 2029. Cette réduction du déficit repose sur un plan combinant hausses temporaires des prélèvements et coupes budgétaires, totalisant 60 milliards d'euros. De plus, la dette publique française reste élevée, atteignant 112 % du PIB, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 – Collectivités

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, il est essentiel d'anticiper les conséquences des dispositions de la loi de finances pour 2025 sur les finances du bloc communal. Cette loi, adoptée dans un contexte de forte contrainte budgétaire nationale, impose des ajustements significatifs aux collectivités territoriales.

1. Un contexte budgétaire contraint pour les collectivités locales

La loi de finances pour 2025 a été adoptée dans un contexte marqué par la nécessité de réduire le déficit public à 5,4% du PIB et de contenir une dette atteignant 115,5% du PIB. Ces objectifs se traduisent par des restrictions budgétaires impactant directement le bloc communal, avec un effort global estimé à 7 milliards d'euros pour les collectivités.

2. Des prélèvements et des restrictions budgétaires en forte augmentation

- Prélèvement DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) : instauration d'un prélèvement de 1 milliard d'euros sur plus de 2000 collectivités, dont 500 millions d'euros directement supportés par le bloc communal (communes et intercommunalités).
- Gel des fractions de TVA : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, ce gel représente un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros.
- Réduction du Fonds vert : baisse de 1,35 milliard d'euros, réduisant les financements disponibles pour la transition écologique locale.
- Hausse des cotisations à la CNRACL : augmentation de 3 points dès 2025, non compensée, générant un coût additionnel de 1,4 milliard d'euros pour les collectivités.

3. Une compensation des pertes fiscales insuffisante

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : bien que revalorisée de 150 millions d'euros, cette augmentation reste inférieure à l'inflation et se traduit par une baisse réelle de son pouvoir d'achat.

- Dotation de Soutien Aux Investissements Locaux (DSIL) : réduction de 150 millions d’euros, limitant les capacités de financement des projets structurants.
- Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : gel de son montant, entraînant une perte de 14,5 millions d’euros en valeur réelle.
- Suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires (-40 millions d’euros), affectant les communes ayant maintenu une organisation à 4,5 jours d’école.

4. Évolutions fiscales impactant les collectivités

- Modification du régime de franchise de TVA : le seuil d’assujettissement est abaissé à 25 000€, ce qui pourrait entraîner une fiscalisation accrue des activités communales (locations de salles, services municipaux).
- Suppression progressive de la CVAE : son étalement sur trois ans limite la capacité d’adaptation des finances locales.
- Relèvement de l’exonération de la TFPNB pour les terres agricoles de 20% à 30%, générant un manque à gagner de 60 millions d’euros pour les collectivités.

5. Impact sur les intercommunalités

- Gel des fractions de TVA affectant directement les compensations de la suppression de la taxe d’habitation et de la CVAE.
- Baisse des dotations de compensation, impactant les finances intercommunales et leurs capacités d’investissement.
- Assouplissement de la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

6. Conséquences sur les politiques locales et orientations budgétaires

29

Face à ces contraintes, le bloc communal doit adapter sa stratégie financière et budgétaire en conséquence :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en garantissant le maintien des services publics de proximité.
- Prioriser les investissements structurants, en recherchant des cofinancements auprès des dispositifs nationaux et européens.
- Anticiper l’évolution de la fiscalité locale, notamment en évaluant l’impact de la réforme de la TVA et des suppressions de compensations fiscales.
- Réévaluer la trajectoire budgétaire, en prenant en compte l’augmentation des prélèvements et la baisse des dotations dans la planification pluriannuelle des finances locales.

L’Association des Maires de France (AMF) a alerté sur les risques que cette loi fait peser sur l’autonomie financière des collectivités. La baisse des ressources locales conjuguée à des charges accrues menace la capacité des communes et intercommunalités à mener leurs politiques locales.

La Commune doit encore faire face à un contexte très contraint et devra explorer de nouvelles stratégies d’optimisation budgétaire et d’adaptation fiscale pour maintenir une gestion financière saine et préserver l’attractivité des territoires.

LA COMMUNE EN CHIFFRES

Sources DGFIP- en K€

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	12 572	12 058	11 264	9 071	8 771	9 128	8 308	8 189
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		11954	11139	8716	8 610	9 001	8 169	7 912
dont : Impôts Locaux	7 662	3 789	3 940	3 964	3 846	3 326	3 407	4 224
Fiscalité reversée par les GFP						1 540	1 016	-94
Autres impôts et taxes	884	283	148	220	297	608	499	550
Dotation globale de fonctionnement	1 437	1 483	1 179	1 449	1 463	1 450	1 454	1 517
Autres dotations et participations						919	1 062	1 056
FCTVA			0	3	17	28	34	32
Produits des services et du domaine			1 604	752	542	912	541	500
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	12 629	10 606	10 288	8 856	8 024	8 425	8 281	7 181
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		9661	9336	7857	7 224	7 641	7 454	6 407
dont : Charges de personnel	6385	6109	5748	4649	4 440	4 672	4 465	3 744
Achats et charges externes	2360	2197	2102	2292	1 910	2 160	2 183	2 011
Charges financières	414	296	231	153	140	127	126	81
Contingents	1344	306	291	0	0	0	0	0
Subventions versées	496	417	434	440	466	429	485	322
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	-57	1451	976	215	746	703	28	1 008
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	3 312	2 144	2 518	2 837	1 510	1 608	3 976	1 175
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0	825	0	1 400	3	0	6	0
Subventions reçues	213	21	113	168	155	126	246	130
Taxe d'aménagement				26	36	55	31	109
FCTVA	1494	197	137	240	289	53	357	137
Retour de biens affectés, concédés, ...	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	2 625	2 548	3 915	1 619	2 466	1 494	3 146	1 487
dont : Dépenses d'équipement	765	924	2 507	1 119	1 765	974	2 483	1 035
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	1799	1464	589	442	428	502	532	436
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées, ...	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C	-687	404	1 397	-1 218	956	-115	-830	311
+ Solde des opérations pour le compte de tiers	40	0	0	145	75	130	-285	320
= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-647	404	1 397	-1 073	1 032	15	-1 115	632
Résultat d'ensemble = R - E	590	1 047	-421	1 288	-285	689	1 143	376

30

AUTOFINANCEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent brut de fonctionnement	1 414	2 473	2 142	985	1 485	1 404	785	1 577
Capacité d'autofinancement = CAF	1 052	2 293	1 802	859	1 386	1 387	716	1 505
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-747	828	1 214	417	958	858	184	1 069

ENDETTEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours total de la dette au 31 décembre N	8 582	7 922	7 315	8 274	7 847	7 346	4 401	3 535
Encours des dettes bancaires et assimilées		7 707	7 118	8 076	7 651	7 149	4 394	3 528
Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	8 346	7 707	7 118	8 076	7 651	7 149	4 394	3 528
Annuité de la dette	2 212	1 760	820	595	565	630	646	517
FONDS DE ROULEMENT	2 062	3 135	3 558	4 830	4 529	4 602	3 345	3 721